

APPEL DE COTISATION 2026



Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie



Les Chirugiens-Dentistes de France

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Email :		
Tél. Pro :	Tél. Mobile	
Nom du Cabinet :		
Adresse professionnelle :		

COTISATION MEMBRE ADHÉRENT 2026		Choix sans CDFMAG ☐	Choix avec CDFMAG ☐
TOTAL		780 €	879 €
Pour information :	Cotisation SFSO	448 €	448 €
	Cotisation Membre associé CDF (Part nationale)	332 €	332 €
	Abonnement CDF MAG	0 €	99 €



Merci d'effectuer un seul règlement par adhérent avant 01/04/2026 afin de bénéficier de la protection juridique

Cotisations SPECIFIQUES 2026 Votre cotisation membre associé de 332€ est reversée aux CDF prise en charge par le SFSO		Choix sans CDFMAG	Choix avec CDFMAG 99 €
Cotisation Membres Internes		1 €	100 €
Cotisation Membres 1 ^{ère} année d'installation		5 €	104 €
Cotisation Membres 2 ^{ème} année d'installation		200 €	299 €
Cotisation Membres Enseignants		295 €	394 €
Cotisation Membres Salariés		300 €	399 €
Cotisation Membres Retraités en Cumul emploi retraite avec protection juridique		350 €	449 €
Cotisation Membre Retraités sans protection juridique		80 €	179 €

Mode de règlement : - Par Chèque à l'ordre du **SFSO** et envoyer au 8 av Bolivar - 75019 PARIS
 - Par virement, CIC OUEST – IBAN FR76 3004 7141 3200 0222 8130 133
 Merci d'indiquer le nom du praticien pour une meilleure gestion.
 - **En ligne sur le site sfso.fr, rubrique adhérer ou avec le QR code ci-joint.**



Date et signature obligatoire

Attention les CDF sont une confédération réunissant 100 syndicats départementaux. Pour participer activement à la vie syndicale des CDF de votre département, la cotisation syndicale forfaitaire (200€) départementale de votre lieu d'exercice n'est pas incluse dans la cotisation du SFSO. **Cette cotisation est FACULTATIVE.**

Les CDF et le SFSO ont pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des données personnelles, ils s'engagent à ne les utiliser que pour son seul usage interne et à ne pas les divulguer à des tiers. Vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité (transfert) et de suppression de vos données personnelles. Contact : secretariat@sfso.fr ou sc@lescdf.fr
 En cochant cette case, vous acceptez que les données recueillies ci-dessus par le SFSO et Les CDF fassent l'objet d'un traitement informatique et soient utilisées pour vous recontacter.

Président :

Dr. Sabine SEVERIN

Email : sabine.severin@sfso.fr

Vice-Président :

Dr. Serge DROUARD

Secrétaire Générale :

Dr. Virginie LIOTARD

Trésorier :

Dr. Vincent GALLO

Membres :

Dr Gérard MOTTO

Président d'honneur

Dr. Pierre CARDOT

Modérateur

Dr. Claude BOURDILLAT-MIKOL

Présidente d'honneur

Dr Joel DENIAUD

Membre d'honneur

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Vous trouverez au verso l'appel de cotisation 2026 au SFSO tel qu'il a été voté lors de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2025.

Afin de nous assurer un maximum de représentativité au sein des CDF, par conséquent, aux prochaines négociations ou groupe de travail avec les instances professionnelles :

La cotisation 2026 doit être enregistrée avant le 1^{er} avril.

En scannant le QR Code, en bas de la page des tarifs, vous serez automatiquement redirigé vers la plateforme de paiement.

Cette cotisation englobe votre adhésion aux CDF, part nationale, dont nous sommes membres associés depuis le 1er janvier 2024.

Nous vous rappelons que la cotisation aux CDF Départementaux, cotisation facultative, vous permet, après accord de son Président, d'avoir l'opportunité de participer aux travaux du Pôle 4 des spécialistes.

Pour les adhérents cotisant la part départementale des CDF, merci de nous indiquer pour quelle entité vous souhaitez voir compter votre voix :

- Le SFSO : ☐ oui ☐ non

- Les CDF : ☐ oui ☐ non

Cette année sera cruciale en particulier concernant les discussions du groupe de travail sur l'ODF de la CNAM.

Votre engagement est primordial pour la défense de notre profession et de notre exercice.

REJOIGNEZ le SYNDICAT FRANÇAIS des SPÉCIALISTES en ORTHODONTIE

Nous devons être nombreux !

Votre engagement est primordial pour la défense de notre profession et de notre exercice.

SFSO